



Syndicat CGT de la Ville de Limoges,  
de ses établissements publics et services assimilés



Syndicat INTER87-FSU

Limoges, le 13 Juin 2022

Monsieur Emile Roger LOMBERTIE  
Maire de Limoges  
Hôtel de Ville  
9 place Léon Betoulle  
87031 Limoges cedex 1

**Objet :** préavis de grève pour la journée du jeudi 30 juin 2022, de 00h00 à 24h, couvrant l'ensemble des agents de la ville de Limoges, de ses établissements publics et de ses services assimilés

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le « Syndicat CGT du personnel territorial de la Ville de Limoges, de ses établissements publics et de ses services assimilés » sis à la Maison du Peuple, 24 rue Charles MICHEL, 87000 LIMOGES et le syndicat départemental, « INTER87-FSU », sis 44 rue Rhin et Danube, 87280 Limoges, relayent auprès de vous, par la présente, le préavis national de grève de la Fédération nationale CGT des services publics et le Syndicat National Unitaire de la Fonction Publique Territoriale, de zéro heure à vingt-quatre heures, le jeudi 30 juin 2022, pour toutes et tous les agents territoriaux de la Ville de Limoges, du CCAS et de la Caisse des écoles (direction jeunesse).

Ce préavis, au sein de votre collectivité, de ses établissements publics et de ses services assimilés, est un relais de l'appel national de « l'Intersyndicale et des Collectifs des secteurs de l'animation et de l'éducation populaire ».

La précarité de la majeure partie des personnels de l'animation trop souvent vacataires ou contractuels s'est accentuée avec la crise sanitaire et leurs compétences professionnelles sont bien trop souvent ignorées.

La charge de travail exponentielle, les sous-effectifs chroniques et les taux d'encadrement en perpétuelle diminution ne permettent plus à tous les personnels de l'animation d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions. Prendre le temps d'avoir une réelle réflexion pédagogique pour proposer des activités de qualité et travailler dans des conditions satisfaisantes devient impossible. A cela s'ajoutent les baisses de dotations aux collectivités et de subventions aux associations d'éducation populaire. De plus, la précarité que connaissent ces personnels empêche toute perspective de carrière, voire de se projeter durablement dans le métier.

Cet état de fait a des conséquences sur la qualité de l'encadrement des enfants, ainsi que sur la santé et la sécurité des agents (burn-out, bore-out, arrêt maladie, usure professionnelle prématurée, ...).

Aujourd'hui, les collectivités, les établissements publics et le secteur associatif rencontrent même des difficultés à recruter et se livrent de fait une concurrence conduisant à une marchandisation du secteur sous tension comme la petite enfance ou le travail social. Dans la fonction publique territoriale, la seule revalorisation salariale qui serait juste est comme pour tous les autres cadres d'emplois, l'augmentation du point d'indice, notamment dans un contexte d'inflation galopante qui touche particulièrement les bas salaires de l'animation et de la culture.

Les mobilisations importantes de décembre 2021 et du mois de mars 2022 ont démontré l'ampleur des difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels de l'animation, ainsi que leur détermination à porter leurs revendications. Les réponses du gouvernement, centrées sur l'animation volontaire et les besoins des employeurs, n'ont pas été à la hauteur des enjeux.

C'est pourquoi, nos organisations revendiquent :

- La revalorisation des grilles de salaire des adjoints d'animation et des animateurs pour relancer l'attractivité de nos métiers ;
- La création d'un cadre d'emplois en catégorie A pour la filière animation (concours et déroulement de carrière) ;
- Le dégel du point d'indice,
- Une amplitude horaire de travail diminuée et sans coupures ;
- La fin des temps partiels imposés ;
- La prise en compte systématique du temps de réunion et de préparation sans enfants dans le temps de travail effectif ;
- Un plan massif de stagiérisation, à temps plein, des adjoints d'animation vacataires ayant 1 an de service continu et régulier ;
- La prise en charge par les employeurs des diplômés professionnels (BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS ou encore le DESJEPS) ;
- La reconnaissance des diplômés dans le cadre du déroulement de carrière ;
- Des taux d'encadrements qui permettent un réel travail éducatif et non pas de la « garderie » ;
- L'augmentation du nombre de concours et de postes ouverts (revenir à un par an) afin de résorber la précarité des professionnels du secteur et permettre aux collectivités de recruter de façon pérenne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour la Commission exécutive du Syndicat CGT  
du personnel territorial de la Ville de Limoges  
de ses établissements publics et de ses services assimilés  
et par ordre,  
Le secrétaire général

Hugues MATHIEU

**SYNDICAT CGT DU PERSONNEL TERRITORIAL  
DE LA VILLE DE LIMOGES,  
DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET DE SES SERVICES ASSIMILÉS**

(Syndicat Loi 1884)  
Maison du Peuple, 24 rue Charles Michels  
87000 LIMOGES  
Tél. 05 55 45 63 38  
Courriel : [cgtterritoriauxlimoges@gmail.com](mailto:cgtterritoriauxlimoges@gmail.com)

Pour le syndicat « INTER87-FSU,  
Section Ville de Limoges,  
Le secrétaire départemental du  
syndicat INTER87- FSU,

**U**  
FSU

**Syndicat INTER 87**  
44, rue Rhin et Danube  
87280 LIMOGES

Pascal FILLEUL

